

Paris, le 17 avril 2015

Professeur Joëlle Farchy
Professeur François Moreau



Conseil supérieur
de la propriété
littéraire et artistique

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone : 01 40 15 82 16
Télécopie : 01 40 15 88 45

cspla@culture.gouv.fr

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Propriete-litteraire-et-artistique/Conseil-superieur-de-la-proprietee-litteraire-et-artistique>

Madame, Monsieur, *chère Joëlle, cher François*

Dans le débat européen sur le marché intérieur numérique, la France porte l'ambition d'une modernisation du droit d'auteur qui assure une économie créative durable en Europe et permette d'assurer le financement de la création.

Au plan économique, le droit de la propriété littéraire et artistique remplit notamment une fonction incitative, en rétribuant les créateurs pour leur apport à la société ainsi que les entités qui valorisent leurs créations, tout en invitant sur le temps long les talents de demain à créer à leur tour. Or, le modèle économique des industries culturelles, qui repose sur des rémunérations fondées sur le droit exclusif d'autoriser auxquelles viennent s'ajouter des ressources tirées de régimes de licences légales, est bouleversé par la révolution numérique.

Celle-ci, en permettant la reproduction et la diffusion immédiates et démultipliées d'œuvres et autres objets protégés, a conduit à un redéploiement de la chaîne de valeur dans tous les secteurs culturels. Les nouveaux acteurs venus du numérique, en offrant de nouvelles formes de distribution et de consommation des œuvres, font basculer l'écosystème classique de rémunération des auteurs vers une logique dans laquelle la valeur économique tend à se déplacer vers des marchés connexes comme ceux des terminaux permettant l'accès aux œuvres ou ceux de la publicité en ligne.

En dépit de leur importance, ces évolutions n'ont pas pour l'heure fait l'objet au sein du Conseil supérieur d'une étude transversale permettant d'apprécier leur impact et de déterminer dans quelle mesure et suivant quelles modalités les nouveaux acteurs de la distribution numérique, les nouveaux usages ou les nouveaux modèles commerciaux (comme l'abonnement) abondent les mécanismes du droit d'auteur et des droits voisins ou d'autres formes de financement de la création.

Je souhaite donc vous confier une mission exploratoire sur l'économie numérique de la distribution des œuvres et autres objets protégés et le financement de la création. Il s'agira de s'interroger, sur la base d'un diagnostic des principales formes que prennent aujourd'hui les exploitations numériques des œuvres, d'examiner de quelle manière et dans quelles proportions les acteurs et les modèles économiques de la distribution

numérique des œuvres financent la création. Dans ce cadre, vous consulterez non seulement les acteurs représentés au sein du Conseil supérieur mais également l'ensemble des autres interlocuteurs pertinents.

Sur la base des données, notamment chiffrées, que vous aurez pu obtenir de la part des professionnels, vous évalueriez dans un premier temps la faisabilité d'une étude approfondie et transversale sur le sujet. Il serait souhaitable que cette première étape puisse être présentée aux membres du Conseil supérieur avant le mois d'octobre prochain.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs *et b*

plus amicaux.

Pierre-François Racine
Pierre-François Racine